

Date de dépôt: 25 août 2004

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de Mme Sylvia Leuenberger : A quand l'interdiction des gros 4x4 en ville de Genève ? Les changements climatiques eux, n'attendent pas...

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 juin 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

"Ces véhicules disproportionnés pour un usage urbain sont trop polluants, trop dangereux pour les autres usagers de la chaussée, il est urgent de prendre des mesures pour en limiter le nombre en ville.

Voici un article édifiant... (il a également paru dans "Le Monde" du 28.05.2004 écrit par Christine Garin)"

Le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de se prononcer, le 19 décembre 2003, sur le sujet des 4x4 dans le cadre d'une interpellation urgente relative à la dangerosité des pare-buffles des 4x4.

L'interpellation urgente actuelle demande au Conseil d'Etat de prendre des mesures pour limiter le nombre de gros véhicules 4x4 en ville, ces derniers étant trop polluants et trop dangereux pour les autres usagers de la chaussée et pour les piétons.

1. Admissibilité des véhicules à la circulation

D'une façon générale, c'est sur la base des normes fédérales que les véhicules automobiles sont admis à la circulation. Les cantons sont chargés d'exécuter les normes fédérales (art. 82 de la Constitution fédérale et 8 et 9 de la loi sur la circulation routière - LCR).

Les articles 10 et ss de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) définissent la notion de voitures automobiles. Ils ne font pas de distinction entre les différents types de véhicules visés. Ainsi la catégorie "gros 4X4" ne fait pas l'objet d'une définition légale, permettant de la distinguer clairement d'autres véhicules et de prévoir des mesures limitatives particulières à son encontre, qui seraient de la compétence exclusive de la Confédération.

Concrètement dans notre canton, tant la police que le SAN veillent à l'application des normes fédérales et contribuent ainsi à restreindre l'accès à la circulation de tout type de véhicule non conforme aux normes techniques en vigueur, lesquelles comprennent déjà certaines exigences relatives à la pollution automobile (test anti-pollution notamment).

2. Dangereusité

S'agissant de la dangereusité des gros 4x4 et selon l'expérience de la police, les accidents de la circulation relevés à Genève en 2003 et 2004 n'ont pas laissé entrevoir des différences notables entre les véhicules gros 4x4 et les autres types de véhicules.

3. Effets polluants

Pour ce qui est plus spécifiquement de la pollution de l'air, de la pollution par le bruit et des gaz à effet de serre (notamment le dioxyde de carbone : CO₂) qu'ils émettent, les véhicules 4X4 ne peuvent pas être considérés comme une classe à part. Ces véhicules se trouvent plutôt parmi les gros consommateurs de carburant et par conséquent parmi les véhicules les plus polluants mais la gamme de modèles offerts sur le marché Suisse est très large. Ainsi, la consommation moyenne de l'ensemble de modèles 4x4 actuellement en vente en Suisse est de moins de 11 l/100 km alors que la consommation moyenne des véhicules de classe supérieure est d'un peu plus de 9 l/100km, de même pour leurs émissions moyennes de CO₂. Il existe une multitude de modèles de voitures de grosse cylindrée qui consomment plus que bon nombre de 4x4 et qui sont de plus gros pollueurs. Pour ce qui est des émissions sonores, une campagne de mesures effectuée en ville de Genève tout dernièrement a montré qu'il n'y a pas de différence entre un échantillon pris au hasard de 4X4 et de véhicules légers.

L'objectif à atteindre est une amélioration de la qualité de l'air et du niveau de bruit à Genève ainsi qu'une diminution des émissions de gaz à effet de serre, il convient alors de ne pas viser que les gros 4x4 dont la taille et l'usage peuvent paraître disproportionnés. Pour être efficace et juste, la

mesure de limitation devrait toucher l'ensemble des véhicules bruyants, peu efficaces et gros consommateurs, c'est à dire aussi bien les 4X4 de luxe que les voitures de classe supérieure et celles dont les moteurs sont surdimensionnés, sans oublier les véhicules à essence à deux temps traditionnels qui, malgré leur taille, sont très polluants.

4. Mesures incitatives

Faute de pouvoir limiter les émissions en interdisant purement et simplement les véhicules les plus polluants, l'Etat de Genève a opté, il y a quelques années déjà, pour une politique d'incitation permettant de faire bénéficier de l'exonération fiscale les acquéreurs de véhicules neufs peu polluants. Il faut souligner que les critères d'exonération seront revus cette année de manière à favoriser encore plus le choix de véhicules peu polluants et de consommation modeste et de petit calibre.

Outre l'exonération fiscale, le Conseil d'Etat a mis en place des mesures visant à augmenter le transfert modal (développement du réseau de transports publics, développement de P+R à la périphérie du centre, encouragement de la mobilité douce, encouragement au car-sharing). Dans les années à venir, le Conseil d'Etat, entend poursuivre cette politique avec le soutien du Grand Conseil.. De leur côté, les services de l'administration cantonale interviennent auprès de la Confédération afin de faire évoluer les législations fédérales touchant à toutes les sources d'émissions polluantes, en particulier pour limiter les émissions polluantes autorisées des véhicules diesels et des moteurs à deux temps.

Relevons par ailleurs que la Confédération prépare un projet de loi consistant à taxer les voitures les plus polluantes à l'achat (6 à 8% du prix du véhicule) et à favoriser celles qui émettent peu de CO2. Ce projet sera mis en consultation l'année prochaine.

5. Conclusion

En conclusion, le canton de Genève a mis sur pied une politique, unique en Suisse, qui a pour but d'inciter les automobilistes au choix préférentiel d'un véhicule peu polluant. Afin de tenir compte de l'expérience acquise et de favoriser encore plus le choix de véhicules peu polluants et de consommation modeste, les critères d'exonération appliqués seront revus cette année par le Conseil d'Etat.

Pour votre information, le temps consacré à la préparation de la présente réponse a été de 10 heures.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de cette réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le Chancelier
Robert Hensler

Le Président
Robert Cramer

ANNEXE

Secrétariat du Grand Conseil**IUE 107**

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Sylvia Leuenberger*

*Date de dépôt: 10 juin 2004
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

A quand l'interdiction des gros 4x4 en ville de Genève ? Les changements climatiques eux, n'attendent pas...

Ces véhicules disproportionnés pour un usage urbain sont trop polluants, trop dangereux pour les autres usagers de la chaussée, il est urgent de prendre des mesures pour en limiter le nombre en ville.

Voici un article édifiant... (il a également paru dans le « Le Monde du 28.05.2004 écrit par Christine Garin)

Les 4x4 interdits à Paris ?



Le Conseil de Paris a voté mardi un voeu limitant l'usage des tout-terrains dans la capitale, une démarche vigoureusement appuyée par Denis Baupin, l'adjoint aux transports.

Mis en ligne le 08 juin 2004

La démarche est symbolique mais ne va pas manquer de faire grand bruit chez les amateurs de 4x4 : le Conseil de Paris a voté mardi un voeu limitant leur usage dans Paris. Ils émettent selon les Verts "près de quatre fois plus de gaz carbonique que les voitures les moins polluantes", consomment des niveaux élevés de carburant et mettent en danger piétons et deux-roues. Le voeu présenté par des élus Verts, a été vigoureusement appuyé par Denis Baupin, adjoint aux transports.

Il a estimé qu'il fallait prendre des mesures pour les empêcher de circuler les jours de pic de pollution et envisager à plus long terme leur interdiction dans le cadre du Plan de déplacements de Paris, en cours d'élaboration. Le groupe UMP a voté contre le voeu vert. Parlant de "discrimination arbitraire", Philippe Goujon, son vice-président, a reproché à la municipalité de "stigmatiser une catégorie de véhicules" par des mesures "sans effet sur la pollution réelle". "C'est une politique de gadget, d'effet d'annonce", selon lui.

"Un phénomène de mode"

Cette polémique surgit alors qu'en France, selon le constructeur Land Rover, le marché est en plein essor : + 11% en 2003, contre 6% pour le reste du secteur, indiquait récemment un porte-parole de cette firme. "C'est un phénomène de mode certes, mais accentué par la réduction de la vitesse", commentait-il. "Les gens veulent un véhicule sympa, différent, polyvalent". "Ils aiment être placés haut pour voir le paysage", expliquait-il.

Un véhicule à quatre roues motrices consomme moitié plus de carburant qu'un

modèle classique en ville. En France, 60% du marché des 4X4 est diesel. Les écologistes français ont décerné récemment au siège parisien du constructeur Mercedes-Benz sur les Champs-Élysées le prix du véhicule le plus polluant au 4X4 G500 Cabriolet du constructeur. 18 autres véhicules très polluants ont été mis à l'index, dont plusieurs 4X4: Land Rover Discovery, Land Cruiser de Toyota, Grand Cherokee de Jeep, Range Rover de Land Rover, Touareg de Volkswagen...

Aux Etats-Unis, les 4X4 font l'objet de nombreuses critiques pour leur consommation excessive, notamment en période de flambée du prix de l'essence. Entre janvier et avril, les ventes de la version civile du Hummer, un célèbre 4X4 de l'armée américaine, ont baissé de 25% par rapport à 2003.

Quand les autorités genevoises prendront-elles enfin des mesures similaires ?